

Procès-Verbal du Conseil Municipal du

JEUDI 25 janvier 2024 à 18H00 A LA MAIRIE

Présent :

Joël CONSTANT ; Bruno LIMERAT ; Suzanne HESELTON ; Catherine CASAMAYOU ; Patricia DAVILA ; Michel SEJOURNE ; Valérie MONTAGUT ; Nicole PENINE ; Anne MEZURAT ; Laurence OREILLER ; Cathy CUPRYS ; Bruno MAUGEY.

Absents excusés :

Jérôme PUYPELAT (pouvoir à C. Casamayou) ; Fabrice THIEFFIN (pouvoir à B. Limerat) ; Maxime GUINOT (pouvoir à P. Davila).

Secrétaire de séance :

Suzanne HESELTON

1. Approbation du PV de la dernière réunion du Conseil Municipal du lundi 18 décembre 2024

Date de la réunion incorrecte sur le PV (corrigé à la main dans le cahier des archives) ;

commentaire de B.Maugey concernant le projet d'isolation de l'école primaire :

Si l'isolation est réalisée sur les murs intérieurs nous risquons d'être hors-normes concernant l'accessibilité car les mesures sont déjà très juste. Précisions de B.Maugey sur le vote concernant le méthanisateur.

Vote du PV à l'unanimité.

2. Compte-rendu des différentes réunions et commissions

- Notaire pour vente chemin communal ; - AG danse country ; - Pot de fin d'année (agents) ; - Vœux de la commune ; - Réunions adjoints et conseillers délégués ; - Réunion avec l'Inspecteur de la circonscription (Inspection académique) ; - RV avec Domofrance pour les logements Rue de la Bascule ; - Vœux CCPR ; - Ste Barbe pompiers ; - Réunion pour projet de revégétalisation de la cour maternelle ; - Entreprise Darlavoix pour tracés élagage pour Fibre Optique ; - Début du recensement ; - Réunion commission personnel ; - AG Union des Maires Périgieux

Commentaire : rajout - le jeudi 8 février 2024 à 18h00 à la salle des fêtes : AG pour la création d'une nouvelle association, « Lo Passatemps a l'Esla », qui souhaite organiser des activités sociales

Rencontre avec une administrée qui souhaite ouvrir un magasin proposant des plats à emporter dans le local de l'ancienne fleuriste.

3. Choix des zonages pour la mise en place d'énergies renouvelables

Concernant la loi du 18 mars 2023 sur l'accélération des énergies renouvelables, une étude a été réalisée sur les zones qui peuvent accueillir des moyens de production d'électricité verte. La zone ABF de 500m autour des bâtiments classés sera modifiée pour une zone reposant sur le champ visuel. La commune propose différents zonages autorisant la production photovoltaïque, incluant notamment, le périmètre des bâtiments de France jusqu'au Château de La Rochette ainsi que la route du Pont D'Ambon. B.Limerat a consulté les agriculteurs de la commune afin de leur communiquer les informations mais également afin de savoir s'ils peuvent être intéressés par « l'agrivoltaïque ». Il existe des contraintes par rapport à la proximité des animaux et le champ de vision des habitants voisins. Le Préfet doit valider toutes propositions. B.Limerat propose de faire

une permanence le mardi 6 février de 8h30 à 12h. Ceci sera communiqué aux habitants par mail et sur les réseaux sociaux de la commune.

4. Fibre Optique : travaux d'élagage et demande d'amendes de police au Département

Un recensement a été réalisé concernant le tracé d'élagage à faire avant le déploiement de la fibre optique. Il y a 1436m linéaires d'arbres à élaguer y compris 200ml pour le château de la Rochette (privé). Cela représente une facture de 5117€ (4,14€/m). Le conseil autorise le maire à faire une demande auprès du Département concernant l'aide financière « Amendes de police » représentant 50% du coût. Un recensement des propriétaires a été effectué afin de pouvoir demander leur accord concernant l'élagage des arbres sur les terrains privés.

5. Demandes d'aides : fonds vert et Département pour le projet de revégétalisation de la cour de l'école maternelle

Le conseil municipal donne son accord au maire pour effectuer la demande d'aide financière concernant l'aménagement de la partie basse de la cour de l'école maternelle. Le coût pour la commune s'élève à 3000€ avec une possibilité d'aide financière en Fonds Vert, octroyée par le département, correspondant à 25% ou 45% du montant initial. Les travaux seront réalisés lors des vacances scolaires. Ils consistent à un décaissement et à un terrassement de la surface, à la plantation d'un arbre pour faire bénéficier d'une zone ombragée, à l'installation d'une murette et à la disposition d'écorces autour des zones de jeux pour permettre une meilleure sécurité. Commentaire : attention aux chats du secteur par rapport à l'hygiène !

6. Révision des loyers communaux

La commune utilise Adilsur concernant la gestion des locations des appartements. Selon l'indice INSEE il y aura une augmentation de 3,5%. Suite aux récents échanges avec les agents immobiliers des environs, nos tarifs de location sont trop bas. Le maire a communiqué aux élus le montant de chaque loyer. Parmi eux, une locataire a fait installer, à ses frais, un système de climatisation afin de solutionner les problèmes d'isolation et de chauffage non adapté au volume des pièces de l'appartement concerné. Cette locataire a annoncé vouloir quitter cette location dans 3 à 4 mois. Le conseil donne son accord pour appliquer cette augmentation de 3,5% sur l'ensemble des loyers, excepté pour cette locataire avec une voix contre et une abstention.

7. Nouvelles cotisations assurance Groupama pour l'année 2024

Groupama, dans un premier temps, a envoyé à la mairie l'estimation des montants comportant le calcul des nouvelles cotisations concernant les assurances bâtiments et véhicules correspondant à une augmentation de +200% par rapport à l'année 2023 (suite à la tempête de grêle). Suite aux négociations, cette augmentation a été réduite à +100% par rapport à l'année 2023. Finalement un avoir s'élevant à 7619,33€ a été accordé à la commune donnant ainsi une offre définitive de +52,09% soit, 15 387,17€ pour l'année 2024. Le contrat mentionne désormais le fait que la commune peut demander à récupérer la FCTVA.

La cotisation pour les agents communaux subit aussi une hausse de 5.2%.

8. Réparation du chapiteau de l'ancienne CCVD (communauté de communes du val de Dronne)

L'entretien du chapiteau est partagé entre les 10 communes de l'ancienne CCVD. Selon la convention mise en place, les frais sont partagés à hauteur de 50%, divisés également entre les communes de 50% selon le nombre des habitants. Seulement, il y a un problème de disponibilité : Lisle n'a jamais réussi à emprunter ce chapiteau, malgré de nombreuses demandes de réservations effectuées. Ce Chapiteau se révèle donc n'être jamais disponible. La commune de Montagrier s'occupe de la gestion des réservations de cet outil intercommunal. En 2019 Lisle a payé 1400€ de réparations. Le montant des nouvelles réparations à effectuer cette année par la commune, s'élève à 427,30€. 4 élus sont contre cette participation, mais la commune est contrainte par cette convention à participer aux frais. L'accord des autres communes concernées par cette convention est obligatoire pour décider du retrait de l'une d'entre elles. Montagrier a demandé un devis pour acheter une extension au chapiteau, suffisamment grand pour accueillir

100 personnes assises. Une réflexion est à mener par la commune afin de décider d'un éventuel retrait de ce contrat.

9. Remboursement de frais à des élèves pour des achats de fin d'année

Les achats, relatifs au marché de Noël et la cérémonie des vœux, réalisés par deux élèves seront remboursés prochainement avec l'accord du conseil.

10. Situation au niveau des écoles

Mme Darrouzes, Directrice de l'école primaire, a été reçue par l'inspecteur académique cet après-midi. Quatre élèves ont quitté l'école. Il y a également huit autres élèves qui risquent de partir. Aucun retour n'a été constaté au moment de la réunion du conseil municipal.

11. Déplacement de panneaux d'agglomération

S.Heselton a présenté un schéma du carrefour situé Route des Chabrouilles / Route du Maine. A la demande des habitants et suite aux conseils des Services Techniques de la CCPR, il est proposé de déplacer le panneau communal existant et d'en installer un deuxième à environ 50m/100m de l'extérieur de l'agglomération sur ces deux routes, afin de sécuriser ce carrefour car il est considéré que les véhicules arrivent à une vitesse top élevée par ces voies. Les membres du conseil municipal ne sont pas d'accord. Il faudra demander auprès de la CCPR si des panneaux de limitation de vitesse à 50 km/h peuvent être installés au lieu de modifier la limitrophe du bourg.

Rajouts

A) Deux demandes de subventions ont été reçues de la part de la MFR de Vainxains et de la Louveterie mandatés par la préfecture (chasse de pigeons dans les bourgs). Le conseil refuse ces deux demandes.

B) Le conseil accepte l'encaissement d'un chèque d'un montant de 200€ suite aux dégradations de l'enceinte de la salle des fêtes (dégradations non-couvertes par l'assurance).

Divers

- La bibliothèque départementale demande une augmentation des horaires d'ouverture correspondant à 6 heures par semaine, afin de permettre à tous de bénéficier de ce service. Ceci est à appliquer dans les 6 années, suivant la signature de la convention. Possibilité de mutualiser avec la bibliothèque/médiathèque de Tocane.
- Changement du circuit du car scolaire avec le rétablissement d'un arrêt à Creyssac.
- Tarifs du restaurant scolaire - décision à prendre pour la rentrée.

Séance levée à 20h25